

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et vie
politique

Sous matière : Désignation
de représentants

**OBJET :
NOMBRE ET
DESIGNATION DES
MEMBRES DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CCAS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 09.06.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 09.06.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **19 JUIN 2020**

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia, GAIANI Audrey, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. PINEL Jean-Louis donne procuration à M. THOMAS Guy,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

Il est rappelé au Conseil Municipal que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Castelnaudary est un établissement public administratif qui agit notamment en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap mais également en matière de médecine préventive et de soutien au logement social.

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Castelnaudary est composé de 11 membres, le Maire étant Président de droit. Le Conseil Municipal élit 5 membres au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est fait appel à candidature.

Il est présenté la liste suivante :

- M. Philippe GREFFIER
- Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES
- Mme Elisabeth ESCAFRE
- Mme Jacqueline RATABOUIL
- Mme Karole CAFFIER

Il est alors procédé aux opérations de vote qui donnent les résultats suivants :

- Monsieur le Maire, Président
- M. Philippe GREFFIER
- Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES
- Mme Elisabeth ESCAFRE
- Mme Jacqueline RATABOUIL
- Mme Karole CAFFIER

La liste des délégués Ville à la commission administrative du C.C.A.S est donc la suivante :

- Monsieur le Maire, Président
- M. Philippe GREFFIER
- Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES
- Mme Elisabeth ESCAFRE
- Mme Jacqueline RATABOUIL
- Mme Karole CAFFIER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

PREND ACTE du résultat du vote désignant les délégués de la Ville à la commission administrative du C.C.A.S.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 juin 2020.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

